

## Décret n° 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret n° 2019-678 du 28 juin 2019

**Paris, le 31 janvier 2020 – Comme annoncé à l'automne, le décret permettant à ceux qui n'avaient pas eu le temps de déposer un dossier pendant l'été 2019 est paru.**

*Décret n° 2021-97 du 29 janvier 2021 modifiant le décret n° 2019-678 du 28 juin 2019 et portant diverses mesures relatives au retrait d'enregistrement d'organismes ou structures de développement professionnel continu des professions de santé et aux actes des infirmiers diplômés d'Etat.*

La disparition des DRJSCS a entraîné l'obligation de modification du décret initial n° 2019-678 du 28 juin 2019.

Le Décret n° 2021-97 du 29 janvier 2021 prolonge la possibilité de déposer un dossier de mesures transitoires pour les seuls 3 actes d'aide à l'hémostase, à l'aspiration et à l'exposition.

Cette possibilité est ouverte à tout IDE exerçant en bloc opératoire et pouvant justifier d'au moins 1 an équivalent temps plein de pratique de ces actes au 31.12.2019.

La date limite de dépôt des dossiers est ainsi fixée au 31.03.2021.

Nous sommes actuellement dans l'attente d'un prochain arrêté qui donnera le lieu de dépôt de ceux-ci.

Il n'y aura pas de contrôle de connaissances par un jury, mais en revanche, tout employeur est dans l'obligation de financer les 21 heures de formation obligatoire pour tous les candidats.

Cette formation devra être accomplie avant le 31 décembre 2025 et permettra d'obtenir l'autorisation définitive d'effectuer ces 3 actes.

Ce nouveau décret ne remet absolument pas en cause l'application pleine et entière de notre Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015 et ce depuis le 01.01.2020, actes exclusifs réservés aux IBODE.

Ainsi tout IDE entré dans les blocs opératoire postérieurement au 1er janvier 2020 ainsi que tous les IDE non éligibles aux mesures transitoires ne peuvent plus effectuer un seul acte Ibode. L'UNAIBODE veillera au respect du texte et agira en cas de violation.

Afin de ne pas vous laisser abuser par la désinformation constante, l'UNAIBODE propose plusieurs webinaires ayant pour thème "actes exclusifs, enjeux et actualités" à destination de tous les professionnels des blocs opératoires (IBODE, IDE en bloc opératoire, CADRES ou CADRES SUPÉRIEURS).

Ces webinaires sont gratuits et ouverts à tous.

Vous trouverez les prochaines dates et les modalités d'inscriptions sur notre page Facebook et sur notre site.

Magali DELHOSTE  
Présidente UNAIBODE  
Décret n° 2015-74 du 27 janvier 2015